



Procès verbal de conciliation

Monsieur Xavier PARMENTIER

c/

Fédération française des échecs

Par courrier recommandé notifié le 4 février 2010, Maître Mourad BENKOUSSA a formé une demande de conciliation auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF), en vertu des articles L.141-4 et R.141-5 du code du sport, relative à un litige opposant Monsieur Xavier PARMENTIER, dont il représente les intérêts, à la Fédération française des échecs (FFE).

Le requérant conteste la décision de la commission d'appel de la FFE, en date du 9 décembre 2009, confirmant la décision de la commission fédérale de discipline de la FFE du 6 septembre 2009, qui lui avait infligé un blâme.

Mise en œuvre de la procédure :

Conformément aux dispositions des articles R.141-5 et suivants du Code du sport, Monsieur Bernard FOUCHER, président de la conférence des conciliateurs, a désigné Monsieur Bernard VALETTE, premier président de la Cour d'appel de Reims, comme conciliateur pour ce litige.

Les différentes pièces du dossier ont été communiquées par télécopie aux parties, qui ont été invitées à participer à une audience de conciliation. Celle-ci s'est déroulée le vendredi 2 avril 2010 à 11h00 au siège du CNOSF, 1 avenue Pierre de Coubertin, 75013 PARIS.

Outre le conciliateur, assisté par Monsieur Julien BERENGER, chargé de mission conciliation, étaient présents à l'audience :

- Monsieur Xavier PARMENTIER, le requérant, assisté par Maître Mourad BENKOUSSA, avocat ;
- Monsieur Jean-Claude MOINGT, président de la FFE.

Après en avoir débattu, et après avoir constaté, qu'il pouvait être mis un terme amiable au présent litige, les parties se sont accordées sur les points suivants :

- Monsieur Xavier PARMENTIER présente ses excuses à la FFE et à son président pour les propos injurieux qu'il a tenus à leur égard ;
- le président de la FFE, prenant acte avec satisfaction de ces excuses notamment dirigées vers la Fédération, accepte de procéder au retrait du blâme qui lui a été infligé, de manière totalement indépendante, par la commission d'appel ;

- Monsieur Xavier PARMENTIER et le président de la FFE s'entendent pour la publication d'un communiqué commun sur le site Internet fédéral, rédigé comme suit :

« Ce vendredi 2 avril 2010, devant la commission de conciliation du CNOSF, Monsieur Xavier PARMENTIER a présenté ses excuses pour les propos injurieux qu'il a tenu à l'encontre de la Fédération française des échecs et de son président Monsieur Jean-Claude MOINGT. Le président Jean-Claude MOINGT a pris acte des excuses de Monsieur Xavier PARMENTIER et a souligné son action au sein des équipes de France « espoirs » durant les deux dernières décennies ».

Fait à Paris, le 2 avril 2010

M. Xavier PARMENTIER

M. Bernard VALETTE

M. Jean-Claude MOINGT

Le requérant



Le conciliateur



Pour la FFE

